

**AVORTER
A GENÈVE**



**NOTRE VENTRE
LEUR LOI!**

M.L.F.

- Parce que nous voulons que chaque femme puisse disposer librement de son corps,
- Parce que deux enfants sur trois sont des accidents,
- Parcequ'on ne nous a pas donné la pilule à l'école,
- Parce que nous refusons le chantage au "massacre des innocents", alors que vous êtes tous impuissants face aux vrais massacres organisés (Vietnam, pollution, misère...)
- Parce que nous en avons plein le cul de la société mâle,

NOUS SOMMES POUR L'AVORTEMENT LIBRE ET GRATUIT

Nous voulons que chaque femme puisse choisir librement et en connaissance de cause si elle désire donner naissance à un enfant ou non.

LA LUTTE POUR LA LIBERATION DE LA FEMME COMMENCE PAR LE CONTROLE DE SON PROPRE CORPS.

L'abrogation des articles 118 à 121 sur l'avortement du Code Pénal Suisse est la première revendication d'un mouvement de femmes, parce qu'elle s'attaque à la forme la plus insidieuse d'oppression de la femme.

CONTRE LA REPRESSION VISCERALE

POUR UNE MATERNITE VOLONTAIRE

Nous voulons que notre enfant soit désiré, par nous. Cela signifie que nous refusons que ce soient la loi ou les médecins qui décident si nous allons avoir un enfant ou non.

Nous ne pensons pas que l'avortement soit la plus valable des méthodes de contrôle des naissances. C'est sans doute la plus désagréable à appliquer. Si nous nous battons pour qu'il puisse être pratiqué librement, c'est que nous savons que, pour le moment, toutes les méthodes de contraception ne sont pas infaillibles, que toutes les femmes ne sont pas informées convenablement, que les responsabilités ne sont pas partagées entre l'homme et la femme (ni en matière de prévention des naissances, ni en matière d'éducation).

AVORTER A GENEVE (La loi suisse et son application.)

Si Genève n'est plus la ville suisse où l'on obtient le plus facilement une autorisation d'avorter, si d'autres pays, comme l'Angleterre, accordent cette autorisation plus volontiers, il n'en reste pas moins le mythe du "voyage en Suisse", qui survit malgré l'évolution de la réalité et la misère des Françaises qui en font les frais.

Et même si les femmes suisses peuvent se faire avorter plus facilement, elles n'en restent pas moins les victimes des aberrations de la loi, et surtout du commerce florissant qui se développe dans ce domaine.

La législation suisse, et la façon dont elle est appliquée à Genève, tolèrent l'avortement dans certaines circonstances rares et arbitrairement choisies.

Si nous exposons ici quels sont les moyens existant pour obtenir un avis favorable à une interruption de grossesse, nous sommes cependant conscientes que ce n'est qu'un faible pourcentage des réponses qui sont admises. La voie légale est la seule que nous puissions préconiser ici, étant donné que nous refusons absolument les pratiques de bouchers d'une part, et que d'autre part, il est bien évident qu'il nous est impossible de citer des personnes qui seraient capables de pratiquer un avortement dans de bonnes conditions, sans qu'une répression effroyable ne s'abatte sur elles. Et, à court terme, nous avons trop besoins d'elles pour pouvoir risquer de les paralyser.

Voici donc les démarches que vous devez entreprendre si vous soupçonnez une grossesse: lorsqu'apparaît un retard de règles, vous demandez à votre pharmacien un emballage de Duogynon: ce sont deux pilules à prendre deux jours de suite, qui provoquent une hémorragie dans les dix jours, si vous n'êtes pas enceinte (le Duogynon peut être délivré sans ordonnance, sur "conseil" du pharmacien).

Dès le douzième jour après la date à laquelle les règles auraient dû survenir normalement, vous pouvez faire faire un test de grossesse en apportant vos urines dans une pharmacie. Si ce test est positif, vous voulez un enfant ou pas, si vous pensez pouvoir l'élever ou non dans les conditions actuelles.

Si vous ne voulez pas, et que vous n'avez pas de possibilité de vous faire avorter vite et proprement en dehors de la voie légale, vous devez faire établir un certificat de grossesse par un gynécologue.

IL EST IMPORTANT QUE CE CERTIFICAT ET LES DEMARCHES QUI VONT SUIVRE SOIENT FAITS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, CAR, EN AUCUN CAS, UN AVORTEMENT THERAPEUTIQUE N'EST ACCORDE APRES LA DOUZIEME SEMAINE DE GROSSESSE.

Vous risquez de tomber sur un gynécologue qui vous prend de haut. Il peut faire de l'intimidation, il a le pouvoir et il en abuse pour vous faire expier la "faute".

De ces abus de pouvoir, nous devons en parler, nous, femmes, qui les subissons toutes. C'est trop facile de nous intimider avec un petit sermon paternaliste. C'est l'exploitation qu'ils font de notre ventre qui est honteuse, pas la situation où ça nous met. C'est en parlant ouvertement de ça avec d'autres femmes, que vous avez le moins de risques de tomber sur un de ces salauds.

Une fois que vous avez le certificat, la procédure est la suivante: vous devez obtenir un "avis conforme" qui ne peut être donné que par un médecin autorisé par le Conseil d'Etat.

- Si vous êtes suisse, ou étrangère domiciliée depuis plus de trois mois en Suisse: vous faites établir par votre gynécologue un certificat médical motivant une interruption de grossesse, et donnez votre con-

sentement par écrit (à moins que vous ayez moins de 16 ans: dans ce cas, vous êtes considérée comme incapable de discernement et devez avoir le consentement de votre représentant légal). S'il n'y a pas de raison médicale à votre avortement, ce certificat doit être demandé à un psychiatre. Vos chances de l'obtenir sont alors proportionnelles à l'intensité et à l'authenticité du désespoir que vous pourrez montrer.

Le certificat, la formule de consentement, et une pièce d'identité doivent être remis au médecin autorisé dont votre gynécologue doit vous donner l'adresse. (Un médecin autorisé ne peut donner l'"avis conforme" à ses propres clientes.)

- Si vous êtes étrangère et domiciliée depuis moins de trois mois en Suisse: vous devez passer devant la "commission de préexpertise". Cette commission siège le mardi et le vendredi de 14h. à 18h. à la Policlinique de gynécologie, 32, bd. de la Cluse.

Vous devez vous présenter le matin déjà, pour exposer votre cas à l'assistante sociale, qui établira votre dossier, et à laquelle vous apporterez:

- des papiers d'identité,
- un certificat d'un gynécologue de Genève, constatant la grossesse, et certifiant que elle n'est pas de plus de 12 semaines,
- tout autre document qui pourrait justifier la demande.

C'est cette commission qui peut vous donner un avis conforme. (Environ 1/3 des demandes est accepté.) Il est donc recommandé d'être deux fois plus désespérée.

Dans tous les cas, une fois que vous êtes en possession de l'avis conforme, vous retournez chez le gynécologue, qui doit procéder à l'intervention dans les plus brefs délais. Vous avez droit aux meilleurs soins et vous pouvez déposer plainte si, pour vous "punir", on vous crée des emmerdements d'une façon ou d'une autre.

Si vous n'obtenez pas l'avis conforme, cherchez des adresses, causez-en avec les autres femmes: elles connaissent le sujet: une femme sur trois s'est fait avorter au moins une fois dans sa vie.

CE QUE CA COÛTE

- dans une clinique privée: environ 850.- (durée: 1 à 2 jours)
- à la maternité: 85.- par jour (mais, comme par hasard, ça dure 4 à 5 jours). Un dépôt de 500.- est exigé à l'entrée.

Conclusion: ça pourrait se faire en un jour et coûter 85.- en tout...

Auparavant, vous aurez payé les frais de la commission (35.-), ceux des consultations (gynécologue, psychiatre: 25.- à 150.-....)

Ça c'est pour le fric.

COMMENT ON NOUS FAIT PEUR

On nous dit que l'avortement est dangereux, qu'il risque d'entraîner une stérilité irréversible, et qu'il crée des perturbations psychologiques graves...

Or, un avortement pratiqué dans de bonnes conditions d'hygiène ne nous expose pas au quart des risques que nous courons quand nous devons accoucher.

D'autre part, un avortement ne peut entraîner une stérilité que s'il est pratiqué dans de mauvaises conditions d'hygiène et qu'il provoque une infection de l'utérus (et encore, dans ce cas, l'usage des antibiotiques a sensiblement diminué ce risque).

Pour ce qui est des répercussions psychologiques de l'avortement, ce n'est pas le traumatisme physique que nous devons subir qui doit faire de nous un cas psychiatrique (cela d'autant plus que la méthode par aspiration, qui se répand de plus en plus, surtout pour les avortements précoces, ne représente vraiment qu'une intervention bénigne).

Si des troubles psychiques accompagnent un avortement, ceux-ci ne peuvent être attribués qu'au milieu social dans lequel nous vivons. Comment ne pas être culpabilisée, quand toute la société s'efforce de nous convaincre que l'avortement est un crime, une affaire sordide, et qu'on nous fait passer par toutes les humiliations sous prétexte que nous sommes incapables de prendre nos responsabilités.

Et il est facile, ensuite, de dire que c'est pour préserver notre santé mentale et physique, qu'on ne veut pas légaliser l'avortement.

Qu'en est-il de la santé des enfants que nous pourrions faire? Leur prépare-t-on des logements décents, des espaces verts pour jouer, de l'eau claire et de l'air pur, des écoles qui leur apprennent autre chose qu'à se plier aux règles du système?

ON A MARCHÉ SUR LA LUNE, ON NOUS LE MONTRE EN COULEURS A LA TELE, MAIS ON N'A PAS ENCORE ETE FOUTU DE NOUS TROUVER UNE METHODE DE CONTRACEPTION SURE, SIMPLE ET HUMAINE.

Tant que les femmes n'auront pas à portée de main (et de portefeuille) un moyen contraceptif efficace, l'avortement ne peut être supprimé.

Mais dans le domaine de la recherche, il y a des priorités: la guerre, l'espace, le "génie" nucléaire... Comme, tout de même, les petits nègres et les petits jaunes commençaient à être envahissants, il a fallu chercher un moyen de limiter leur apparition. Alors on a quand même accepté de développer les recherches sur la contraception. Mais de peur que leurs trouvailles ne puissent s'appliquer à eux, les mâles blancs, c'est tout naturellement la femme, pourvoyeuse de soupe, d'orgasmes et d'enfants, qui est devenue le cobaye d'élection de ces recherches, que l'on a forcé à exposer son cul

à toutes sortes de pénétrations d'engins empêchant mécaniquement la conception.

Pour éviter qu'elle les emmerde avec son obsession du 28ème dépassé, ils lui fabriquent des pilules, des bouche-trou, des barages à ovules, à foutre dans cette mécanique de malheur, qui les obligerait, sinon, à prendre des précautions.

L'idée que l'on pourrait éventuellement s'attaquer à leur mécanique à eux, a de la peine à germer. Peut-on être viril sans être fécond? N'allez pas nous faire croire que c'est plus difficile, scientifiquement, que d'aller sur la lune...

NOUS RECLAMONS LE DROIT AU PLAISIR QUAND ÇA NOUS CHANTE, DONC DES MOYENS CONTRACEPTIFS EFFICACES.

En attendant, nous voulons être informées avec compétence sur tous les moyens existants. Le CIFERN (Centre d'information familiale et de régulation des naissances, 36, bd. St-Georges) renseigne sur la contraception. Combien d'entre nous connaissent son existence? De plus, comme il ne peut rien prescrire et doit toujours nous renvoyer chez un gynécologue, quel est le prix et la qualité de l'information qu'il nous apporte?

Nous réclamons une information complète donnée à l'école d'abord, et qu'on ne nous raconte plus tout ce catéchisme sur la famille, seul lieu d'épanouissement moral et

sexuel, et sur la "vocation" de la femme à la maternité.

Seule l'information sur les moyens anti-conceptionnels à la portée de tout le monde nous permettrait réellement de choisir en connaissance de cause celui qui nous convient le mieux.

Pour parer aux accidents de parcours, parce qu'on ne planifie pas l'inplanifiable, nous revendiquons

L'AVORTEMENT LIBRE ET GRATUIT.

POUR LA VIE

POUR LE PLAISIR

POUR DES ENFANTS DESIRES

POUR UNE SOCIETE QUI DONNE ENVIE D'EN FAIRE

M.L.F.

(Mouvement de libération des femmes)